

Corrigé et barème – L'intérêt général

Intérêt général et intérêts particuliers, penser aux générations futures, les ODD 12, 13 et 14, et suivre une décision du geste individuel à l'action publique

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Emc 6^e

Exercice 1 – Intérêt général ou particulier ? ★★

(4 pts)

- a) Intérêt général : la piscine est ouverte à tous les habitants. (1)
- b) Intérêt particulier : seul son confort personnel est en jeu. (1)
- c) Intérêt général : tous les élèves pourront emprunter ces livres. (1)
- d) Intérêt particulier : un arrêt de plus rallonge le trajet de tous pour le confort d'une seule famille. (1)

Repère — « À qui cela profite-t-il ? À tous, ou seulement à quelques-uns ? »

Exercice 2 – Les objectifs de développement durable ★★

(4 pts)

- a) 17 objectifs, adoptés par les pays de l'ONU en 2015, à atteindre d'ici 2030. (1)
- b) Consommation et production responsables : par exemple, adapter les portions au self pour moins gaspiller. (1)
- c) La vie aquatique (océans et mers) : les déchets jetés dans une rivière peuvent finir dans la mer. (1)
- d) Non : ce sont des objectifs ; en France, ce sont les lois votées par le Parlement qui s'imposent à tous. (1)

Erreur fréquente — confondre un objectif fixé entre pays (ODD) et une loi qui s'impose à tous.

Exercice 3 – Penser aux générations futures ★★

(4 pts)

- a) Les personnes qui vivront après nous. (1)
- b) Pour répondre à nos besoins d'aujourd'hui, on ne doit pas faire des choix qui empêcheront ceux qui viendront après nous (et les autres peuples) de répondre aux leurs. (1)
- c) Dans la Constitution, depuis 2005 : c'est un texte de très haut niveau, que les lois doivent respecter. (1)
- d) Par exemple : polluer une rivière, gaspiller des ressources, jeter du plastique qui finira dans la mer. (1)

Le point clé — l'intérêt général, c'est l'intérêt de tous, aujourd'hui et demain.

Exercice 4 – Suivre une décision de bout en bout ★★★

(4 pts)

- a) Mesurer le gaspillage (peser le pain jeté), chercher des solutions avec la classe, puis porter le projet auprès des adultes. (1)
- b) Le CVC propose ; le conseil d'administration décide pour tout le collège. (1)
- c) Le département, qui a la charge des collèges et de leur cantine. (1)
- d) Ne plus gaspiller n'est plus un choix laissé à chacun : une décision du conseil d'administration s'applique à tous les élèves. (1)

À retenir — proposer (élèves, CVC), décider (conseil d'administration), financer (département) : trois étapes, trois acteurs.

Exercice 5 – Quand l’État décide ★★★

(4 pts)

- a) Le Parlement ; elle s’applique à toutes les cantines et restaurants collectifs, qu’ils soient d’accord ou non. (1)
- b) Produits durables ou de qualité : la moitié, $60\,000 \div 2 = 30\,000$ € au minimum. Produits bio : 20 %, $60\,000 \times 20 \div 100 = 12\,000$ € au minimum (ils comptent dans les 30 000 €). (1)
- c) Elle protège la santé de tous et l’environnement, pour aujourd’hui et pour les générations futures : un effort de chacun au bénéfice de tous. (1)
- d) Par exemple : la loi anti-gaspillage du 10 février 2020 (fin des pailles et couverts en plastique en 2021) ou l’accord de Paris de 2015 sur le climat. (1)

Attention — une loi s’impose à tous ; un geste individuel reste un choix personnel.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).